

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 73 (1981)
Heft: 2

Artikel: L'année des handicapés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année des handicapés

Il y a actuellement dans le monde quelque 450 millions de handicapés physiques ou mentaux, soit plus que la population du continent africain ou que celle des Etats-Unis et de l'URSS réunis.

Tous ceux que laissent estropiés la poliomyélite ou une autre maladie – parfois professionnelle –, tous les aveugles, les sourds, ceux qui souffrent de troubles mentaux espèrent obtenir un emploi, le plus souvent en vain. Cette «liste d'attente» s'allonge chaque année de quelque 15 millions de victimes de guerre, d'accidents, de malnutrition ou de maladies.

Rares sont les communautés qui peuvent se permettre d'assurer l'entière prise en charge d'un dixième de leurs membres. Les handicapés doivent être nourris et vêtus et recevoir des soins particuliers. C'est là un lourd fardeau pour les services sociaux et les familles.

Du point de vue humain, la situation est encore plus pénible. Dominés souvent par un sentiment d'inutilité, de dépendance et d'insécurité, bien des handicapés vivent en marge de la société ou se tournent vers la mendicité.

La réadaptation: une opération rentable

Deux pays sur trois ne disposent pas même des services de réadaptation les plus élémentaires pour une raison simple: les gouvernements qui consacrent chaque année 400 milliards de dollars aux armements ne consentent qu'un centième de dollar à chaque handicapé.

Cependant, la réadaptation des handicapés est bel et bien une opération rentable. Ainsi, les statistiques du Département du travail des Etats-Unis montrent que pour un investissement de 1000 dollars (environ 2000 fr. s.) un handicapé réadapté peut gagner pendant sa vie active 35 000 dollars dont une partie revient au secteur public sous forme d'impôts fédéraux ou de l'Etat. D'autres chiffres sont encore plus éloquentes: on estime que l'emploi de 100 000 handicapés dans l'économie américaine accroît le PNB d'au moins 500 millions de dollars. De plus, les handicapés économiquement indépendants ne grèvent pas le budget de l'assistance publique.

Un bien sombre tableau

Un des principaux objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées (1981) est de mettre en relief le caractère alarmant de la situation de millions de handicapés et de contribuer à éliminer les préjugés et la discrimination qui les empêchent de jouir de la participation et de l'égalité complètes. C'est le thème choisi par l'ONU pour cette année. Dans la plupart des cas, il est impossible d'atteindre ces objectifs sans donner aux handicapés la possibilité de subvenir à leurs propres besoins et de participer activement à la vie économique.

Il faut donc assurer leur formation et leur trouver des emplois, ce qui est plus facile à dire qu'à faire; en effet, malgré tous les efforts et tous les appels en faveur d'une aide aux handicapés, leurs perspectives sont toujours aussi sombres.

La majorité des handicapés – 300 millions – vivent dans les pays en développement qui comptent déjà plus de 300 millions de chômeurs complets ou partiels. Pour nombre de handicapés, l'espoir de trouver un emploi sur le marché libre du travail n'est donc qu'un leurre.

Les lois réservant un certain nombre ou un certain type d'emplois aux handicapés restent pour la plupart lettre morte dans le tiers monde. Il y a trop peu de grandes entreprises auxquelles le système de contingentement de l'emploi est susceptible de s'appliquer et le personnel qualifié chargé de contrôler l'application des mesures protectrices est insuffisant.

Enseigner l'autonomie

Les principaux efforts de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont donc porté sur la création de petits ateliers de production, de petites entreprises, de coopératives et de programmes destinés à apprendre aux handicapés du tiers monde à travailler de façon indépendante.

Dans 90 % des cas, ces handicapés vivent dans des communautés rurales isolées et les efforts de l'OIT visent à leur faire acquérir un savoir-faire pratique pour faciliter la vie de tous les jours plutôt qu'à les former en vue d'une activité bien définie mais sans véritable utilité pratique.

Tous les projets de réadaptation professionnelle de l'OIT dans les pays en développement ont notamment pour objectif de permettre aux handicapés d'être économiquement indépendants; ils sont donc d'emblée axés sur la rentabilité.

Selon Edward Johnson, un expert de l'OIT qui s'est beaucoup occupé des programmes de réadaptation dans le tiers monde, celle-ci devrait, entre autres, permettre à chaque handicapé de devenir un contribuable. Il affirme qu'il est ainsi plus facile de convaincre les gouvernements d'agir, bien que ce ne soit pas là la motivation principale. Il s'agit de faire des handicapés des citoyens indépendants au même titre que les membres valides de la communauté. Rien ne peut autant donner confiance en eux-mêmes aux handicapés que d'avoir conscience d'effectuer un travail, de payer leurs impôts, comme tout un chacun.

La législation ne suffit pas

Dans les pays avancés, la récession actuelle a réduit quelque 17 millions de travailleurs au chômage, mais ceux qui ont eu le plus à souffrir de la conjoncture sur le marché de l'emploi sont incontestablement les handicapés, souvent les premiers à être licenciés et les derniers à être embauchés. Dans certains pays, le taux de chômage des handicapés est deux fois plus élevé que celui des personnes valides, et la discrimination

fondée sur le sexe accroît encore les difficultés auxquelles se heurtent les femmes handicapées.

L'expérience a montré que la législation visant à promouvoir l'emploi des handicapés peut contribuer à améliorer leur sort, mais ce n'est pas un panacée. Au Royaume-Uni, par exemple, le système de contingentement n'a guère été efficace, vu la crise actuelle du marché du travail.

Les programmes d'emplois réservés ou désignés n'apportent pas une aide décisive même lorsqu'ils sont appliqués. De plus, il s'agit le plus souvent de petits emplois mal rétribués.

Les spécialistes du Bureau international du travail (BIT) estiment que la législation en faveur de l'emploi des handicapés a de meilleures chances d'être efficace si elle est plus souple et susceptible de stimuler l'initiative publique et privée.

Certains pays accordent des subventions aux employeurs qui acceptent de former des handicapés dans l'entreprise. C'est là une innovation positive qu'il convient d'encourager, en prévoyant des stimulants financiers en vue d'adaptations ergonomiques et autres pour faciliter le travail des handicapés et en améliorer l'efficacité.

En Suède, les groupes dits «d'ajustement», financés conjointement par le patronat et les travailleurs, contribuent dans de nombreuses entreprises à trouver de nouveaux emplois pour les handicapés. Des programmes analogues sont en cours en Pologne et en Norvège.

D'autres formes de réadaptation professionnelle consistent essentiellement à veiller à ce que les compétences enseignées soient adaptées non seulement aux besoins actuels du marché du travail, mais aussi aux besoins futurs consécutifs aux transformations technologiques et structurelles.

A cet égard, la nouvelle conception de la formation professionnelle élaborée par le BIT dite par «modules de qualification pour l'emploi» ouvre des perspectives intéressantes pour de meilleures possibilités d'emploi des handicapés.

La caractéristique la plus importante et unique en son genre de cette conception est de créer des systèmes de formation entièrement autonomes, appelés aussi «unités modulaires», pour chaque fonction utile en se limitant aux compétences, aux connaissances et aux aptitudes essentielles pour l'accomplissement d'une tâche déterminée. L'utilité de cette approche souple et variable à l'infini est évidente dans le cas de la formation et de l'emploi des handicapés car elle permet de former et d'intégrer les handicapés graves qui ne peuvent accomplir que des tâches très limitées.

Pour 25 cents de plus

Si la tendance actuelle se poursuit et si des efforts résolus ne sont pas faits pour y remédier, les handicapés seront peut-être 800 millions d'ici l'an 2000.

Pour le Directeur général du BIT, M. Francis Blanchard, la question de savoir comment relever ce gigantesque défi n'est pas d'ordre technique ou méthodologique. On sait depuis longtemps ce qu'il conviendrait de faire. Ce qui fait encore défaut, c'est la volonté politique d'agir et, pour tout dire, les fonds nécessaires.

Les experts du BIT ont calculé que pour renverser la tendance actuelle il faudrait trouver au moins par année 25 cents (centièmes de dollar) de plus pour chaque handicapé, soit au total 100 millions de dollars environ. Il serait alors au moins possible de mettre sur pied des programmes pilotes de réadaptation professionnelle dans les pays qui n'en disposent pas; on aurait aussi les moyens de créer des centres régionaux et sous-régionaux qui seraient chargés de la formation du personnel spécialisé indispensable.

C'est là, a déclaré M. Blanchard, un objectif modeste et réaliste, et si la dignité de l'homme a un sens, on devrait certainement pouvoir trouver ces 25 cents.